

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Ouverture à 18h06

Clôture à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal

1. Présents et représentés

- **Maire** : Chappellaz Lionel, président de séance.
- **Secrétaire de séance** : TERENCE Revellin
- **Présents** : Xavier Adam - Julien Belland - Viridiana Bouchardon – Emmanuelle Bringuier - Sandrine Cally - Lionel Charlin – Alexandra Cochet – Elodie Oliveira – TERENCE Revellin - Emilie Roche - Nathalie Strippoli - Yves Vacle
- **Représentés** : Yves bouvard par Yves Vacle
- **Absent non représenté** : Rémy Martin Grisoni

Quorum atteint conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

2. Validation du procès-verbal de la séance précédente : 5 mai 2026

- **Exposé** : Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par voie dématérialisée avant la séance,
- **Débats** :
 - Aucune remarque ou rectification n'a été formulée par les conseillers présents.
- **Décision** :
 - **Adoption à l'unanimité** du procès-verbal de la séance du 5 mai 2026.

3. Désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

- **Exposé** :
 - Le maire rappelle l'obligation légale de désigner **3 délégués titulaires** et **3 suppléants**, dans le respect de la parité (article L. 280 du Code électoral).
 - Il souligne l'obligation de participation à l'élection sénatoriale au mois de septembre sous peine de sanction financière
 - Dépôt d'une **liste unique** en raison de l'absence de pluralité de candidatures.
- **Décision** :
 - **Désignation des délégués** (liste unique) :
 - **Titulaires** :
 1. Mr Lionel Chappellaz
 2. Mme Sandrine Cally
 3. Mr TERENCE Revellin
 - **Suppléants** :
 1. Mme Nathalie Strippoli.
 2. Mr Yves Vacle
 3. Mme Alexandra Cochet.
 - **Adoption à l'unanimité** de la liste « les Julicyens »

4. Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du PIPA (SM PIPA)

- **Exposé :**
 - Le maire rappelle la nécessité de désigner un délégué pour siéger aux réunions du SM PIPA, compétent en matière d'eau potable.
 - Proposition de désigner **M. Julien Belland**, déjà en charge des questions liées à l'eau au sein de la commune.
 - **Débats :**
 - **M. Julien Belland** accepte la désignation, soulignant la cohérence de cette mission avec ses attributions actuelles.
 - Aucune autre candidature n'est proposée.
 - **Décision :**
 - **Désignation de M. Julien Belland** comme délégué titulaire au SM PIPA.
 - **Adoption à l'unanimité.**
 - *Mention portée au registre des délibérations.*
-

5. Présentation des DIA

- **Exposé :**
 - Le maire informe de la vente d'une parcelle de Mr et Mme Crouzier,
 - Caractéristiques de la parcelle :
 - Superficie : 276 m².
 - Servitude de passage existantes (source de conflits antérieurs).
 - Prix de vente : 59 000 € + 4 000 € de frais de notaire.
 - **Débats :**
 - **M. Julien Belland** explique l'intérêt stratégique initial de cette parcelle pour la commune :
 - Permettre un accès aux terrains communaux situés derrière l'auberge (actuellement utilisés pour le stockage du matériel communal).
 - Faciliter un aménagement futur du centre-village (création de places de parking, privatisation de l'accès à l'auberge, etc.).
 - *Obstacles :*
 - Absence de budgétisation pour cet achat.
 - Complexité juridique liée à la servitude de passage
 - **M. Belland** souligne que la parcelle, bien que petite et enclavée, aurait pu être acquise à un prix inférieur (estimé à 40 000 €) pour un projet communal.
 - **M. Terence Revellin** évoque les risques de recours juridiques (lettres d'huissier, contestations de la servitude) et les coûts de viabilisation.
 - **Décision :**
 - Le conseil municipal prend acte de ces informations mais ne souhaite pas préempter.
 - Le maire confirme ne pas signer la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), laissant la vente se conclure entre particuliers.
-

6. Questions diverses

a. Sécurité routière au carrefour rue du Centre / route de Lagnieu

- **Exposé :**
 - **M. Xavier Adam** alerte sur la dangerosité du carrefour, notamment en raison de l'absence de signalisation claire pour les priorités à droite.
 - Il propose :
 - L'installation de panneaux de rappel de priorité à droite aux entrées et sorties du village.
 - L'ajout de plots physiques pour matérialiser les zébras existants (afin d'éviter leur franchissement).
- **Débats :**
 - **M. Yves Vacle** rappelle que le carrefour a été aménagé pour :
 - Sécuriser la sortie de l'école.
 - Réduire la vitesse dans le centre-village.
 - Dissuader le transit par cette voie.
 - **M. Julien Belland** suggère d'exploiter les poteaux de signalisation existants pour ajouter des panneaux de priorité à droite (coût modéré).
 - **M. le Maire** propose d'étudier la pose de stops sur la départementale pour libérer les impasses (ex. : pour l'impasse du Maréchal Ferrand), mais craint un effet contre-productif (accroissement des risques de collision).
- **Décision :**
 - **Demande transmise à la commission voirie** pour :
 - Vérifier la conformité des panneaux existants.
 - Étudier l'ajout de panneaux de priorité à droite aux entrées/sorties du village.
 - Évaluer la faisabilité de plots physiques sur les zébras.

Fin du procès-verbal.

Délibérations du 5 juin 2026 :

- 202606001 : désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales
- 202605002 : désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du PIPA (SM PIPA)

Le secrétaire de Séance

Térence Revellin



Le maire

Chappellaz Lionel



